

# FICHE TECHNIQUE SPECTACLE DORI

*Cirque des petites natures*

## ACCUEIL

- 2 ou 3 personnes en tournée.
  - Convoi : 1 AR camion + remorque -PTRA 7T- à 1€/KM.
- Au départ de Toulouse (31, Viols-Le-Fort (34) ou lieu dit Le Rey, Alzen (09), en fonction des options de tournée.
- Au frais du convoi compagnie se rajoutent les défraiements de l'équipe.
  - Nuitées : Deux ou trois lits simples.
  - Repas : Pas de régime particulier. Prévoir repas (chaud au moins une fois/jour) sur toute la période de présence.
  - Arrivée à J-2.
- Montage à J-1. La 1ere représentation est possible le premier jour à partir de 10h30.
- Démontage et départ en fonction de l'horaire de la dernière représentation et du temps de route : le dernier jour ou J+1.
- Parking à proximité sécurisé dès l'arrivée de la compagnie et jusqu'au départ.

## CONDITIONS

*2 représentations max/jour à 4h d'intervalle entre chaque début de jeu.*  
*3 représentations min/implantation en yourte.*

### SPECTACLE TOUT PUBLIC :

- Familial à partir de 5 ans.
- Jauge 60 personnes.
- Durée spectacle: 1h + Temps d'échange autour d'un goûter après le spectacle : 30 minutes.
- SACEM à la charge des organisateurs.ices (détails en annexe).

### SPECTACLE SCOLAIRE :

- Jauge 70 personnes .
- Petite section -> CE2 : version 35min + bord plateau (25min).
- CM1 -> 6e : âge de prédilection pour aborder les thèmes du spectacle, 50min + bord plateau.
- Collège : version tout public (1h) + bord plateau.
- Possibilité d'ateliers d'initiations cirque et sensibilisation au consentement, de la petite section au collège : un atelier d'1h/classe. Activités proposées à l'enseignant.e en amont.

## LA YOURTE

Le spectacle se joue dans une yourte de 8m de diamètre, soit 50m<sup>2</sup>, et 4m de hauteur, autoportée et solidaire au plancher (pas de pinces dans le sol), ERP CTS de type L de catégorie 5.

## PERSONNEL DEMANDÉ

- 3 personnes (en capacité de monter un CTS) pour le montage plancher + yourte (8h)
- 3 personnes (idéalement les mêmes) pour le démontage et chargement (4h)
- 1 personne pour gardiennage de la yourte la nuit si espace non sécurisé
- 1 personne pour veiller au calme alentours durant les représentations
- 1 personne pour la gestion des réservations/billetterie et jauge.

# LIEU D'IMPLANTATION

*La yourte peut être montée en intérieur.*

## NECESSITES TECHNIQUES :

- Espace intime et silencieux indispensable
  - Espace au sol pour montage / périmètre de sécurité: 13m x 13m.
  - Dégagement hauteur : 5m.
  - Sol non inondable, non boueux, plat, uniforme et pente 2% max.
  - Lieu ombragé de mai à septembre.
  - Distribution électrique : 2 X 16A avec accès au disjoncteur + 1x16A en mi saison nécessitant un chauffage d'appoint.
  - Accès camion + remorque pour déchargement.
- Taille : camion : L 7m x l 2m20 x H 2m75 // remorque : caisse L 6m47 x l 2m50 x H 2m65 (hors tout).
- Parking à proximité sécurisé dès l'arrivée de la compagnie et jusqu'au départ.
  - WC, douche et loge avec frigo à proximité.

## MATÉRIEL À FOURNIR PAR LES ORGANISATEURS.ICES

- Deux tartes aux pommes et 2 bouteilles de champomy pour le goûter des spectateurs.ices (uniquement pour les représentations tout public).
- Signalétique pour le public.
- Balisage lumineux extérieur si représentations nocturnes.
- Abri pour le public en cas d'attente sous la pluie avant représentation.
- Passages de câble entre la yourte et l'arrivée électrique, si nécessaire.

## PLANNING TYPE

J-2 : arrivée convoi, repérage.

J-1 : 8h de montage plancher + yourte + déchargement scénographie (compagnie +3 personnes)

3h installation scénographie + son et lumière (compagnie)

### Jours de jeu:

1ère représentation à partir de 10h30.

(2 représentations ou 1 représentation et 1 atelier/ jour)

### Nous contacter pour organiser au mieux ensemble le détail d'une implantation!

Dernier jour ou J+1:

- 1h30 démontage scéno/technique (compagnie)

- 4h de démontage et chargement (compagnie +3)

Repas puis départ. En fonction de l'horaire de la dernière représentation et du temps de route, nous pouvons démonter le jour même après la dernière représentation (à définir ensemble).

Cette fiche technique indique une situation optimale !

### Contact pour toute demande d'adaptation ou question:

**Artiste** - Mélanie Pauli : [petitenature.contact@gmail.com](mailto:petitenature.contact@gmail.com) // 07 67 21 29 39

**Régisseur.se** – Lola Bréard ou Yann Péré Dit Graciotte : [dori.technique@gmail.com](mailto:dori.technique@gmail.com)

06 11 91 33 15 // 06 43 63 07 20

*Mise à jour le: 25.01.2025*

# PHOTOS YOURTE ET CONVOI

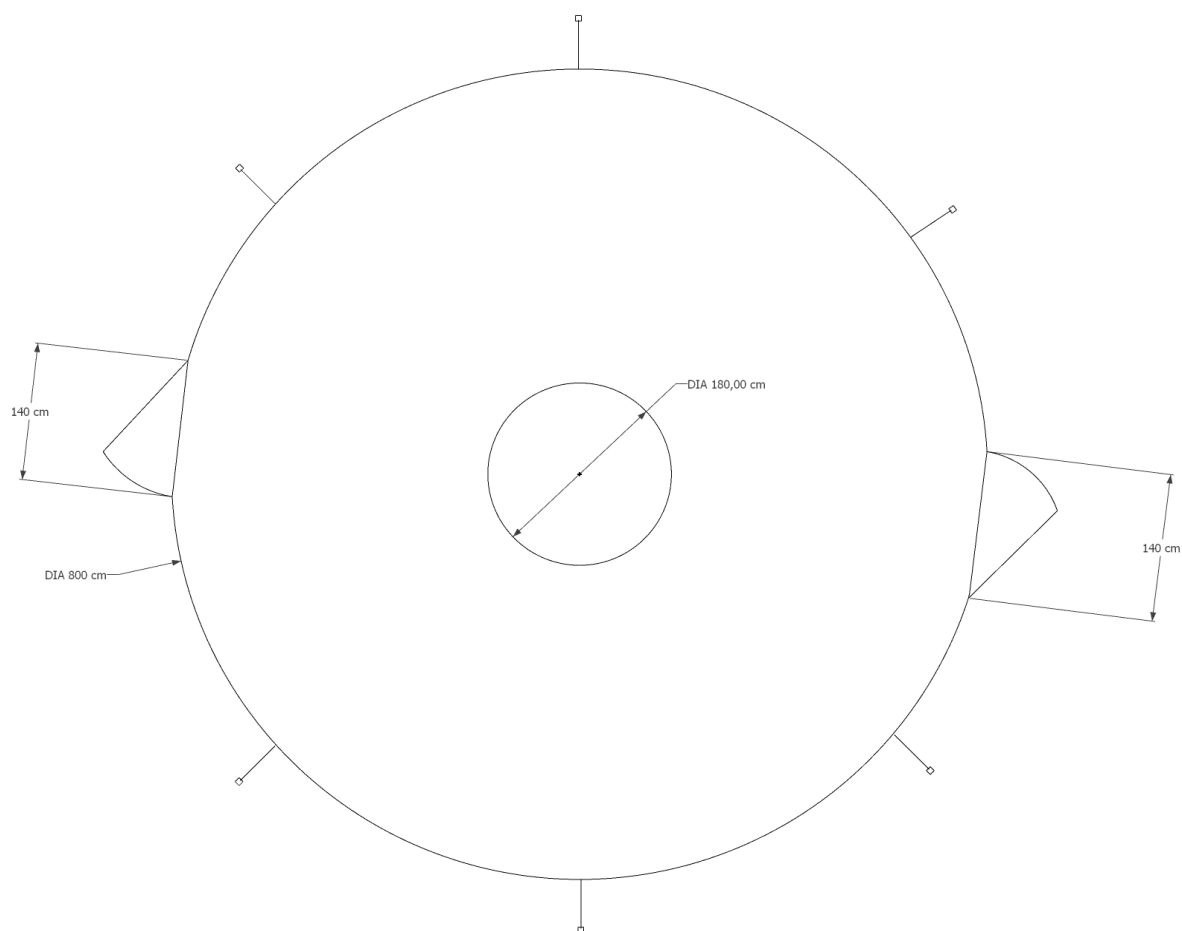


Cirque  
des  
Petites Natures

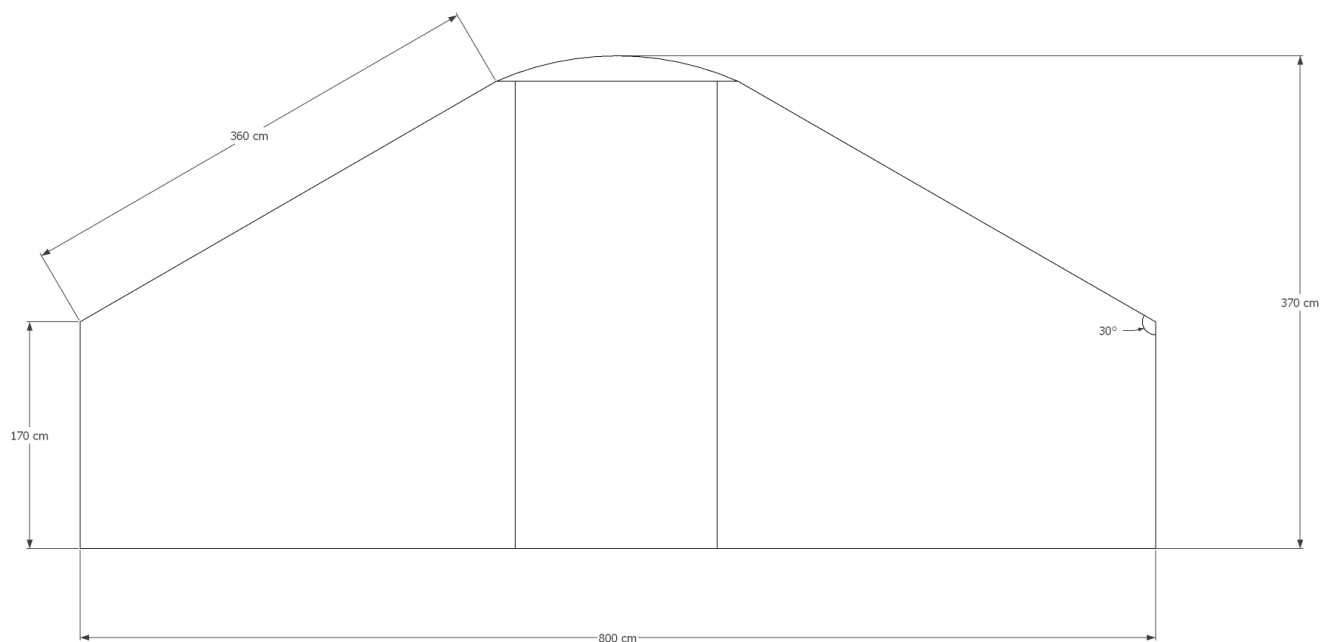


# PLAN D'IMPLANTATION

## Vue de dessus



## Vue de face



Vitesse de vent >  km/h

Epaisseur de neige >  cm

Numéro d'identification

du :

Etabli par la préfecture de

Valable jusqu'au

**PROPRIETAIRE**

**MELANIE PAULI**

Resp: PAULI

11 Rue de la Fosse de L'Auge

85350

L'ILE D'YEU

Tel:

Fax:

Mob: +33 7 67 21 29 39

petitenature.contact@gmail.com

Type de CTS

Modèle

Fabricant

CTS AUTOPORTE / AUTOSTABLE

Validation initiale  TYPE L  TYPE M  TYPE N  TYPE P  TYPE T  TYPE V  TYPE X  TYPE Y  TOUS TYPES

Coloris initial

Toit

Tour

Objet d'un rapport de solidité

Oui  Non

O. agréé

Installations électriques propres

Oui  Non

O. agréé

	Procès verbal n°	Réaction	Validé le	Laboratoire	Fabricant	Coloris
T	P191000-DE/5	M2	13/05/2019	LNE	SATTLER PRO TEX GMBH	DIVERS
O						
I						
L						
E						
S						

Marquage M2  Oui  Non

Marquage fabricant  Oui  Non

Marquage NF  Oui  Non



**MONTAGE**

Schéma type de configuration

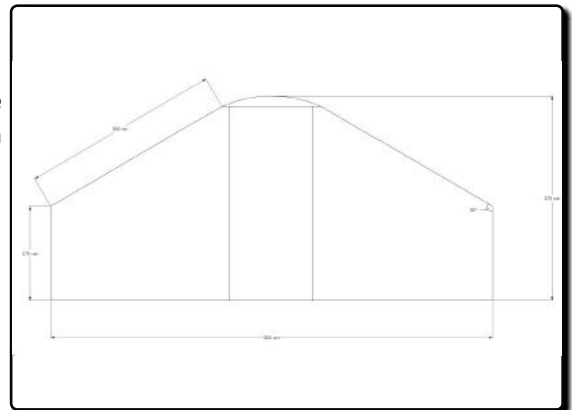


Photo non contractuelle de l'installation

Coef.constructeur  Ancrage  Lestage  entre poteaux  m Portée  m S<sup>2</sup> module  m<sup>2</sup> nb\_modules  S<sup>2</sup>\_max  m<sup>2</sup>

DIMENSIONS selon modèle)			H.sabl . H.fait.		H.sabl . H.fait.		Section câble / barrecontrevtement toit
Poteau	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1.7	3.7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1/2 ferme - buton	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<b>Ancrage</b>	<b>Lestage</b>	<b>Ancrage</b>	<b>Lestage</b>	Section câble contrevtement toit
Sablière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Angle(kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Faîtière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	CTV(kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
			Courant(kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
			Pignon(kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Dans le cas où un plancher liaisonné mécaniquement à la structure du CTS est mis en service, le poids propre d'une partie de ce plancher peut être pris en compte en déduction des valeurs utilisées pour le calcul du liaisonnement au sol. Seules les indications fournies par le fabricant de la structure sont admissibles

Numéro d'identification

T-046-2022-001

du : 21/07/2022

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité

Contrôles et vérifications

Organisme

Vérfifié le

Validité

Contrôleur

Contrôles et vérifications	Organisme	Vérfifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	21/07/2022	20/07/2024	BRUNO TRINCHE
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Ventilation				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre...

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

**RAPPEL: l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative**

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE

Nom : .....

Représenté par : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Dates de la manifestation : .....

Lieu de la manifestation : .....

Activités prévues : .....

Effectif théorique en fonction de l'activité prévue : .....

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	BRUNO TRINCHE	BRUNO TRINCHE		
Date	21/07/2022	21/07/2022		
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

165 ch Chevalier le Bernica

97435 - SAINT GILLES LES HAUTS

06.32.22.77.48 06.92.44.00.89



## ATTESTATION DE BON MONTAGE ET DE LIAISONNEMENT AU SOL

### PARTIE RESERVEE AU RESPONSABLE DU MONTAGE

Date du contrôle : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_h

Lieu d'implantation -----

Manifestation -----

Durée d'implantation -----

Type de CTS  Modèle

MELANIE PAULI	Resp: PAULI
11 Rue de la Fosse de L'Age	85890 L'ILE D'YEU
Fax: _____	Mob: +33 7 67 21 29 39    petitenature.contact@gmail.com

	ORGANISATEUR	RESPONSABLE DU MONTAGE
Nom ou raison sociale		
Adresse		

### CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Numéro d'identification

hauteur latérale  Largeur

Longueur  Surface totale montée

Nombre de sorties  Largeur totale des sorties

*ESSAIS DE SOL A L'ARRACHEMENT OU EQUIVALENT PAR LE STAGE EFFECTUES LORSQUE L'EXPLOITANT N'A PAS ETE EN MESURE DE COMMUNIQUER LES INFORMATIONS RELATIVES A LA QUALITE DE L'ANCRAGE*

	Ancrage	Le stage	Moyenne des valeurs trouvées sur le terrain lors des essais
Poteau d'angle			
Poteau croisant			

Nombre total d'essais effectués -----

Nom et signature du responsable du montage

La mission de montage m'a été confiée par -----

Qualité -----

#### INSTALLATIONS ELECTRIQUES PROPRES A L'ETABLISSEMENT

Atteste que les installations électriques propres à l'établissement ont été réalisées conformément à l'arrêté du 23 janvier 1985 modifié et au schéma électrique annexé au registre de sécurité et validé par un organisme de contrôle agréé

Nom et signature du responsable du montage

Les installations électriques ajoutées feront l'objet d'un contrôle technique par un organisme agréé

NB Ce document n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité et ne remplace pas l'obligation du contrôle périodique de l'établissement réalisé par un organisme habilité par le Ministère de l'intérieur dans les conditions de l'article CT34, du règlement de sécurité

• Date(s) et heures(s) de diffusion	le	à	Durée du spectacle	<input type="text"/>	h	<input type="text"/>	m
	le	à	Durée du spectacle	<input type="text"/>	h	<input type="text"/>	m
• Nom de la salle	<input type="text"/>						
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>				
• Nom de l'organisateur	<input type="text"/>						
Adresse	<input type="text"/>						
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>				
• Nom du chef d'orchestre, de l'interprète (musique vivante)	<input type="text"/>						
• Nom du sonorisateur (musique enregistrée)	Yann Péré DIT Graciotte						
Adresse	Mas de Cournon						
Code postal	3 4 3 8 0	Ville	Argelliers				

**MODE DE DIFFUSION** (cocher la case correspondante)

 **Musique vivante** (orchestre, musiciens, interprètes...)

*Pour un interprète utilisant une bande son en accompagnement musical, cocher la case « musique vivante ».*
 **Musique enregistrée**
 **Film-Vidéo** Version Originale   
 Version Française 
**À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES**

Titres des œuvres diffusées ou interprétées	Genre <sup>(1)</sup>	Noms des compositeurs et/ou auteurs <sup>(2)</sup>	Noms des arrangeurs, des improvisateurs de jazz	Durée	
				minutes	secondes
Exemple LA MONTAGNE EST BELLE	CHANSON	SOPHIE AUBRAC	PIERRE NEUBOIS	0 3	1 8
1 DINAH	JAZZ	DJANGO REINHARDT		0 7	2 0
2 BIRTHDAY RAG	RAGTIM	ELENA KATS-CHEARNIN		0 1	5 0
3 PEGGY'S MINUTE RAG	RAGTIM	ELENA KATS-CHEARNIN		0 1	1 5
4 NOSTALGIC PIECE	RAGTIM	ELENA KATS-CHEARNIN		0 2	5 6
5 AIN'T GOT NO	JAZZ	NINA SIMONE		0 5	3 3
6 TRY TO REMEMBER	chanson	NANA MOUSKOURI		0 3	1 2
7 LE TEMPS DU MUGUET	chanson	FRANCIS LEMARQUE		0 3	0 6
8 DOUCE MAISON	chanson	ANNE SYLVESTRE		0 3	2 5

(1) Chanson, instrumental, improvisation de jazz, sketch, poème...

(2) Pour les œuvres audiovisuelles indiquer le nom du producteur et du réalisateur.

<b>RÉSERVÉ À LA SACEM</b>	
Montant des droits HT	<input type="text"/>
Code UO	C 0 4
Genre	<input type="text"/>
Catégorie	<input type="text"/>
Ref.Client	<input type="text"/>
Contrat	<input type="text"/>
Ctr. Tournée	<input type="text"/>
Mois de règlement	2 0
Salle de musique actuelle	<input type="text"/>

**À quoi sert ce programme ?**

Il permet de répartir aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique dont vous diffusez les œuvres, la part de droit d'auteur qui revient à chacun. En leur nom, nous vous remercions de le rédiger avec précision et très lisiblement et de l'adresser après la manifestation musicale concernée à la délégation régionale Sacem avec laquelle vous êtes en relation.

Même si vous n'avez pas toutes les informations souhaitées, merci de bien vouloir indiquer celles dont vous disposez.

• Date(s) et heures(s) de diffusion	le	à	Durée du spectacle	<input type="text"/>	h	<input type="text"/>	m
	le	à	Durée du spectacle	<input type="text"/>	h	<input type="text"/>	m
• Nom de la salle	<input type="text"/>						
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>				
• Nom de l'organisateur	<input type="text"/>						
Adresse	<input type="text"/>						
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>				
• Nom du chef d'orchestre, de l'interprète (musique vivante)	<input type="text"/>						
• Nom du sonorisateur (musique enregistrée)	Lola Bréard						
Adresse	Lieu dit Le Rey						
Code postal	0 9 2 4 0	Ville	Alzen				

**MODE DE DIFFUSION** (cocher la case correspondante)

 **Musique vivante** (orchestre, musiciens, interprètes...)

*Pour un interprète utilisant une bande son en accompagnement musical, cocher la case « musique vivante ».*
 **Musique enregistrée**
 **Film-Vidéo** Version Originale   
 Version Française 
**À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES**

Titres des œuvres diffusées ou interprétées	Genre <sup>(1)</sup>	Noms des compositeurs et/ou auteurs <sup>(2)</sup>	Noms des arrangeurs, des improvisateurs de jazz	Durée	
				minutes	secondes
Exemple LA MONTAGNE EST BELLE	CHANSON	SOPHIE AUBRAC	PIERRE NEUBOIS	0 3	1 8
1 DINAH	JAZZ	DJANGO REINHARDT		0 7	2 0
2 BIRTHDAY RAG	RAGTIM	ELENA KATS-CHEARNIN		0 1	5 0
3 PEGGY'S MINUTE RAG	RAGTIM	ELENA KATS-CHEARNIN		0 1	1 5
4 NOSTALGIC PIECE	RAGTIM	ELENA KATS-CHEARNIN		0 2	5 6
5 AIN'T GOT NO	JAZZ	NINA SIMONE		0 5	3 3
6 TRY TO REMEMBER	chanson	NANA MOUSKOURI		0 3	1 2
7 LE TEMPS DU MUGUET	chanson	FRANCIS LEMARQUE		0 3	0 6
8 DOUCE MAISON	chanson	ANNE SYLVESTRE		0 3	2 5

(1) Chanson, instrumental, improvisation de jazz, sketch, poème...

(2) Pour les œuvres audiovisuelles indiquer le nom du producteur et du réalisateur.

<b>RÉSERVÉ À LA SACEM</b>	
Montant des droits HT	<input type="text"/>
Code UO	C 0 4
Genre	<input type="text"/>
Catégorie	<input type="text"/>
Ref.Client	<input type="text"/>
Contrat	<input type="text"/>
Ctr. Tournée	<input type="text"/>
Mois de règlement	2 0
Salle de musique actuelle	<input type="text"/>

**À quoi sert ce programme ?**

Il permet de répartir aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique dont vous diffusez les œuvres, la part de droit d'auteur qui revient à chacun. En leur nom, nous vous remercions de le rédiger avec précision et très lisiblement et de l'adresser après la manifestation musicale concernée à la délégation régionale Sacem avec laquelle vous êtes en relation.

Même si vous n'avez pas toutes les informations souhaitées, merci de bien vouloir indiquer celles dont vous disposez.